L’honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

Ministre de l’Environnement et du Changement climatique

200, Boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec)

K1A 0H3

Cher ministre,

J’ai récemment rencontré les pompiers de ma région qui sont membres de l’Association internationale des pompiers (AIP), qui représente plus de 26 000 pompiers professionnels à temps plein au Canada. Ils continuent à avoir de sérieuses préoccupations quant aux matériaux ignifugeants chimiques présents dans les meubles rembourrés et les normes d’essai d’inflammabilité pour les produits de grande consommation.

Des produits chimiques toxiques sont communément utilisés dans les matériaux ignifugeants dans un large éventail d’articles domestiques comme les meubles rembourrés. Ces produits chimiques menacent l’environnement, la vie marine côtière et affectent le corps humain, causant de nombreux problèmes de santé comme des cancers, des troubles immunitaires et reproductifs et un retard intellectuel chez les enfants.

Les pompiers devraient être inclus dans la classification des populations vulnérables lors de l’évaluation de la sécurité chimique. Ils sont plus à risque de subir les effets nocifs des matériaux ignifugeants chimiques parce qu’ils sont exposés à ceux-ci dans un état de combustion et qu’ils accumulent des niveaux d’exposition plus élevés au cours de leur carrière. Les initiatives de réglementation et de gestion des risques comportant des évaluations des produits chimiques devraient tenir compte des normes professionnelles comme celles des services d’incendie et d’urgence au moment d’évaluer la sécurité des produits chimiques.

L’ancien Plan de gestion des produits chimiques reconnaissait les risques pour la santé posés par certains matériaux ignifugeants chimiques et interdisait leur fabrication, leur vente, leur importation et leur utilisation. Cependant, l’interdiction de certaines catégories seulement de matériaux ignifugeants ouvre la porte à des échappatoires et ne fait que faciliter leur utilisation continue. Je vous exhorte à adopter des mesures réglementaires qui empêcheront l’industrie de remplacer les produits chimiques toxiques par d’autres produits chimiques semblables qui sont tout aussi nocifs.

De plus, il n’y a pas de règlement en vertu de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC) pour les meubles rembourrés résidentiels. Cela laisse à l’industrie le fardeau de choisir qui répond aux exigences d’inflammabilité, et à son tour, met la responsabilité sur le consommateur devant déchiffrer les contenus des produits. Cela peut être extrêmement difficile, car l’étiquetage n’est peut-être pas intuitif pour le consommateur moyen.

J’appuie la demande de l’AIP de collaborer avec la ministre de la Santé afin d’interdire complètement la vente, la fabrication, l’importation et l’utilisation de tous les produits chimiques utilisés dans les matériaux ignifugeants pour les meubles rembourrés, compte tenu des effets toxiques qu’ils ont non seulement pour les pompiers, mais aussi pour tous les Canadiens. Je vous exhorte également à enquêter sur les préoccupations au sujet des essais à flamme nue, tout en tenant compte des mérites des normes de résistance à la combustion lente, et à inclure l’AIP dans toute consultation future sur les essais ou la gestion des produits chimiques.

Je vous remercie d’avance de votre prise en considération. Je vous prie aimablement de transmettre votre réponse aux personnes copiées à cette lettre afin de les informer de votre position sur le sujet.

Bien à vous,

c.c. L’honorable Patty Hajdu, C.P., députée, ministre de la Santé

XXXXXXXXXX, président, nom de section locale (courriel de la section locale)

Scott Marks, adjoint au président général pour les opérations canadiennes de l’AIP (smarks@iaff.org)